

Il est convenu,—Que le contrat intervenu entre le Comité et la firme ATW-Management Communications, en date du 25 octobre 1986, soit prolongé jusqu'au 12 mai 1987, aux conditions énoncées dans ledit contrat, contre un montant additionnel allant jusqu'à 13,370\$, pour mener à terme les travaux relatifs au rapport du Comité.

À 19 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mardi 12 mai 1987  
(29)

Le Comité permanent du multiculturalisme se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 9 h 45, dans la pièce 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Gus Mitges, (président).

*Membres du Comité présents* : Ernie Epp, Sergio Marchi, Gus Mitges, John Ostrom, Andrew Witer.

*Membre suppléant présent* : Mel Gass remplace Bill Lesick.

*Aussi présents* : *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement* : William Sheridan, attaché de recherche. *De la firme ATW-Management Communications* : Shyla Dutt; Andrew Cardozo, experts-conseils.

Conformément aux dispositions de l'article 96(3)d) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi permanent. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 21 octobre 1986.)

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

À 11 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mercredi 20 mai 1987  
(30)

Le Comité permanent du multiculturalisme se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 15 h 45, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Gus Mitges, (président).

*Membres du Comité présents* : Bill Lesick, Ricardo Lopez, Sergio Marchi, Gus Mitges, John Ostrom, Andrew Witer.

*Aussi présents* : *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement* : William Sheridan, attaché de recherche. *De la firme ATW-Management Communications* : Shyla Dutt; Andrew Cardozo, experts-conseils.

Conformément aux dispositions de l'article 96(3)d) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi permanent. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 21 octobre 1986.)

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

Sur motion d'Andrew Witer, il est convenu—Que le Comité fasse imprimer dans les deux langues officielles, tête-bêche, revêtus d'une couverture distincte, 10,000 exemplaires de son Premier rapport à la Chambre.

Sur motion d'Andrew Witer, il est convenu,—Qu'en exécution de l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son Premier rapport.